

Comité des pratiques professionnelles **Mandat**

Composition

- Un vice-président ou une vice-présidente du conseil d'administration d'Entraîneurs du Canada peuvent prétendre à occuper le siège de président ou de présidente du *comité des pratiques professionnelles*.
- Le conseil d'administration d'Entraîneurs du Canada nomme au moins deux membres supplémentaires et au plus quatre membres supplémentaires au *comité des pratiques professionnelles*, et toutes ces personnes doivent être des membres agréés ou agréées de l'organisation.
- En déterminant la composition du comité, le conseil prend en considération un groupe représentatif d'entraîneurs et d'entraîneuses professionnels de rang élevé aux niveaux national, provincial, de la formation et des clubs, ainsi que les aspects se rapportant à la proportion hommes-femmes et les aspects linguistiques et géographiques.
- Un siège de membre d'office est assigné, avec l'accord du conseil, à un ou à une membre du personnel, qui sera un ou une membre consultatif non votant et le ou la secrétaire du comité.

Durée des mandats

- La durée du mandat des membres nommés par le conseil est de deux ans.
- Les mandats des membres du comité sont échelonnés dans le temps afin d'assurer une continuité.
 - Le comité initial sera constitué de deux (2) membres avec un mandat de deux ans et de deux (2) membres avec un mandat d'un an afin d'amorcer l'enchaînement de l'échelonnement du renouvellement ou des mises en candidature.
- Un ou une membre du comité ne remplit pas plus de deux mandats consécutifs.

Responsabilités

- Le *comité des pratiques professionnelles* doit :
 - définir initialement l'orientation stratégique du comité;
 - faire rapport au conseil des questions relatives aux pratiques et aux normes professionnelles;
 - être tenu au courant de toutes les questions relatives aux pratiques professionnelles, qui émanent de tout ou de toute membre individuel de l'organisation, les examiner et émettre des recommandations;
 - examiner les pratiques professionnelles et recommander les changements;
 - chercher, étudier et recommander les stratégies visant l'établissement d'une politique sur la compétence continue pour le maintien de l'adhésion;
 - définir les normes de la compétence continue;
 - recommander le contenu d'un forum annuel de formation continue.

Réunions

- Le *comité des pratiques professionnelles* se réunit au moins six fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent avoir lieu au besoin. Le comité utilise le plus possible les téléconférences et le courrier électronique pour exécuter son travail.

Situation actuelle (le 9 février 2006)

- Le conseil d'administration d'Entraîneurs du Canada a nommé officiellement le *comité des pratiques professionnelles* le 14 décembre 2005.

Composition :

Président du comité : * **Steven Sugar** (mandat de deux ans)

Membres du comité : * **Ozzie Sawicki** (mandat d'un an)
 * **David Telles-Langdon** (mandat de deux ans)
 * **Danièle Sauvageau** (mandat d'un an)

Membre d'office : Tricia K. Spooner

Quorum :

Il nécessite la participation de deux membres du comité et celle du président ou de la présidente du comité.

Première réunion :

Le 7 juin 2006 à 10h 30, heure normale de l'Est.